

# PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE GREZ-DOICEAU

## Compte-rendu de la CLDR du mercredi 18 décembre 2013

---

### Présent(e)s :

#### Maitre d'ouvrage

Luc Coisman – Echevin

Alexandra Chaidron –collaboratrice du PCDR

#### Administration régionale

Xavier Dubois – SPW - Direction du Développement rural de la Région wallonne à Wavre

Florence Trum,- SPW - Direction centrale du développement rural

#### Organe consultatif

24 membres présents – 9 excusés – 5 non justifiés

#### Invité

Monsieur Michaël BERTRAND pour le projet du salon du mieux-vivre

### Ordre du jour :

1. approbation du pv de la CLDR du 24/10/2013
2. compte-rendu de la réunion de demande de convention exécution auprès de la région wallonne
3. compte-rendu des réunions des groupes de travail (dont vous trouverez tous les détails en annexe)
  - 3.1. réunion du groupe « Agriculture, économie et emploi » du 5/12/2013
  - 3.2. réunion du groupe « Environnement et logement » du 18/12/2013
  - 3.3. réunion du groupe « Mobilité » du 12/11/2013
4. divers

---

La CLDR est informée de la démission de Madame Sylvie Floor ( membre effective) et de Monsieur Pierre Gallet ( membre effectif) ainsi que du décès de Monsieur Michel Tondeur ( membre suppléant).

1. Le procès-verbal de la Commission Locale du Développement Rural du 24 octobre 2013 est approuvé.
2. Compte-rendu de la réunion de demande de convention exécution auprès de la région wallonne pour la fiche-projet prioritaire : « Aménager une maison rurale à Grez-Doiceau.

Le 28 novembre a eu lieu la réunion de présentation du projet d'aménagement de la maison rurale à Grez-Doiceau avec les services de la direction du Développement rural de la Région wallonne.

Étaient présents pour le SPW, Mesdames Kaisin et Trum, représentant la direction centrale du développement rural et Monsieur Dubois pour la direction du développement rural de Wavre.

Madame la Députée-Bourgmestre, Monsieur l'Echevin de l'environnement et de la ruralité, Madame Huyberechts en tant que membre de la CLDR et Mmes Caroline Theys et Chaidron pour l'administration communale.

Après une brève présentation du contexte et du projet, de la destination et de la finalité des travaux, les fonctionnalités précises et l'estimation du montant global ont été abordées. La discussion fut animée.

Il en ressort que la mise en œuvre du projet est éligible, sur le fond il n'y a pas de problème, le principe est acquis. Par contre, le budget régional consacré au développement rural n'est pas extensible ; la moyenne des conventions passées est sous la barre du million d'euros. Stratégiquement, il vaut mieux revoir le projet avec une nouvelle estimation budgétaire, tout en conservant les mêmes fonctionnalités pour lesquelles la CLDR avait marqué son accord sur une fiche plan avec les différentes affectations :

- justifier chaque espace en termes d'utilisation, de fonction et de consommation de mètres carrés ; en misant sur la modularité;
- le périmètre opérationnel exact ;
- une liste reprenant les différentes activités organisées et leur fréquence;
- une fiche budget avec un montant corrigé adapté au métré réel ;
- l'avis de la Communauté Wallonie Bruxelles à propos de la bibliothèque ;
- l'avis du Commissariat Général au Tourisme ;
- la demande de subside faite à la Province du Brabant wallon pour l'aménagement des abords

Pour rappel, la présentation de la première fiche-projet est la première étape vers la signature de la convention. Celle-ci donnera à la commune la garantie de pouvoir concrètement lancer la procédure avec un auteur de projet. La provision de 5% du budget sera engagée.

Une fois que le projet définitif est approuvé, sur base d'un montant calculé au départ du cahier des charges ; la Région wallonne pourra calibrer le montant de la seconde enveloppe.

*La convention est un contrat qui lie la Région wallonne et la commune ; il doit être respecté.*

La prochaine étape où la CLDR devra se positionner aura lieu après la signature de la convention de faisabilité, lorsque l'auteur de projet viendra présenter un avant-projet.

La commune peut chercher d'autres sources de financements au niveau de Communauté Française ou de la Province.

### 3. Compte-rendu des réunions des groupes de travail (dont vous trouverez tous les détails ci-dessous)

### 3.1. *Compte-rendu du groupe de travail « Agriculture, économie et emploi » du jeudi 5 décembre 2013 (cfr annexe 1)*

Il y avait deux points à l'ordre du jour : la faisabilité du projet d'unité de biométhanisation à Grez-Doiceau et l'état d'avancement de la fiche projet « Organiser un salon des associations et artisans sur le thème du « mieux-vivre »

#### 3.1.1. Julien Michelet, Conseiller en énergie nous a fait un exposé sur la faisabilité du projet d'unité de biométhanisation

Après un bref historique, il nous a rappelé plusieurs points auxquels il nous faut particulièrement prêter attention dans notre démarche:

- voir où l'on peut valoriser l'électricité (avec raccord éventuel), la chaleur et calculer le dimensionnement. Pour Grez-Doiceau, on partirait sur du 300 kW.
- choisir le type de digesteur et trouver de quoi l'alimenter ;
- tenir compte du coût de l'étude de faisabilité qui vient après l'étude de pertinence (entre 5.000 et 15.000 €).

Il résulte de l'exposé et du débat qui a suivi qu'il y a cinq raisons de mettre ce projet en hibernation. Au niveau économique, un tel projet n'est actuellement pas viable. Il n'y a pas de temps de retour sur investissement satisfaisant, avec ou sans les aides wallonnes. Le coût est extrêmement élevé (étude, travaux...) – Entre 1.200.000 et 1.500.000 € pour une unité de 300kW (5.000 €/kw installé). Le terrain qui avait été retenu a été affecté à un autre projet, l'accueil de logements sociaux. La visite de l'unité de biométhanisation de Surice avait démontré qu'il était important d'avoir une personne extrêmement motivée pour porter le projet.

Les énergies renouvelables sont un grand défi pour les communes mais d'autres postes le sont aussi (logement des aînés...). Il est impossible pour une commune de s'engager seule dans un projet d'une envergure pareille (sans subside)

Concrètement, le groupe de travail accepte de mettre ce projet en hibernation mais souhaite que l'on continue à réfléchir sur un terrain communal qui pourrait être adapté pour accueillir ce projet (par exemple celui situé au bout du terrain de football au Stampia. Il se situe en zone agricole et est proche de l'école de football, hall omnisports et Hôtel de police).

#### 3.1.2. Etat d'avancement de la fiche-projet « Organiser un salon des associations et artisans sur le thème du « mieux-vivre »

L'objectif de cette fiche-projet consiste à organiser un événement annuel regroupant les acteurs du monde associatif et culturel de Grez-Doiceau liés au « Mieux-Vivre » en y associant certains partenaires économiques, touristiques... (CFR fiche-projet N° MT-04).

Michael Bertrand et Denis Marion expliquent plus concrètement en quoi consistait cette fiche. Pour y arriver, le groupe de travail propose de créer un comité organisateur.

Tout membre de la CLDR intéressé par le projet peut s'intégrer à ce comité s'il le souhaite.

Certaines informations ont déjà été approuvées par l'ensemble du groupe de travail. L'événement se tiendra sur la Commune de Grez-Doiceau et ne sera pas organisé en collaboration avec la commune de Chaumont-Gistoux (en tout cas pour la première édition). L'événement sera organisé un week-end autonome/indépendants d'autres festivités. Malgré tout, il est proposé de regrouper le même week-end que les Journées du Patrimoine. L'idéal serait de trouver un lieu emblématique pour accueillir l'événement ou proposer le même système de parcours. L'accès aux associations sera gratuit.

### 3.2. *Compte-rendu du groupe de travail « Mobilité » - Mardi 12 novembre 2013 (annexe 2)*

Lors du dernier groupe de travail, il avait été convenu de développer la réflexion relative aux fiches du lot 1 « Elaborer un réseau de liaisons lentes utilitaires et sécurisées » et « Mettre sur pied un contrat des chemins et sentiers ».

Pour rappel, l'objectif de la première fiche citée ci-dessus est de mettre en place un réseau constitué d'un ensemble d'itinéraires courts et faciles d'accès permettant de liaisonner les villages et les pôles entre eux. L'ensemble de ces itinéraires formera un réseau fonctionnel pour des déplacements quotidiens (différent d'un réseau de promenade) et sera principalement réservé aux déplacements des usagers non motorisés (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite).

La discussion s'engage sur la logique à suivre dans l'organisation et la planification des tâches à réaliser. La question du cadastre des sentiers reste pertinente et il sera nécessaire d'y aboutir, mais il est possible néanmoins de commencer à travailler sur le choix des liaisons sans que ce travail fastidieux ait abouti.

Les choix doivent se faire sur les points de départ et d'arrivée en ne perdant pas de vue l'objectif de relier des pôles villageois; dans certains cas la voirie la plus directe n'est pas la solution la plus simple. Nous devons aussi nous poser la question pour quels usagers et pour quels usages ? et donc réfléchir la hiérarchisation et aux aménagements possibles et/ou nécessaires.

Après une présentation sur carte des 6 itinéraires de la fiche projet, un tour de table est organisé pour déterminer le choix des priorités. Suite au vote, les liaisons retenues par le groupe de travail sont :

- Doiceau - Grez-Centre,
- Bossut - Gottechain
- Wavre et Sint-Joris

La liaison Archennes - Pécrot n'est pas oubliée, la réflexion reste en suspens le temps de l'avancée des travaux.

Il ne faut pas oublier le lien avec les communes voisines voir même plus loin par exemple Chaumont-Gistoux ou Louvain-la-Neuve ?

### 3.3. *Compte-rendu du groupe de travail « Environnement » - Mercredi 20 novembre 2013 (Annexe 3)*

Le projet « Ramassage des déchets dans les quartiers » dans le cadre de la fiche sensibiliser à la problématique des déchets d'immondices était à l'ordre du jour.

Nous avons accueilli deux invités qui venaient relayer une réflexion et une envie d'action citoyenne à propos de la propreté dans les quartiers. Ils ont rencontré Mr l'Echevin qui a fait le lien avec la fiche –projet du PCDR et les a convié à notre réunion. L'objectif de la soirée a été de réfléchir à l'organisation d'une action de ramassage des déchets couplée à une action de sensibilisation. L'idée serait d'abord une première journée « test » mais qui, dans l'idéal l'action deviendrait récurrente ; à voir avec le succès que l'opération rencontrera.

Le public cible est large : les familles, les mouvements de jeunesse, les clubs sportifs, les comités de quartiers ou de villages, les associations L'éco-conseillère et l'agent constatateur seront associés au projet : peut-être ont-ils déjà connaissance de points noirs précis sur le territoire communal ? Il faut impérativement intégrer une information pédagogique à cet événement.

Un appel à candidatures pour des « ambassadeurs » de quartier sera lancé via le « Grez de l'info ». **Les membres de la CLDR sont invités à être responsable de groupe**

L'opération « PROPR'ÉTÉ » se déroulera le dimanche 23 mars, toute la journée ou après-midi (scénario à définir) mais de toute manière avec un événement de clôture en fin d'après-midi.

Une réunion mi-février sera mise sur pied pour briefer les volontaires faire le point sur les rues/ quartiers qui seront couverts par l'opération pour éviter les doublons.